

[Text]

your minister. This situation has been going on for so long and it has never been corrected.

**Mr. Broadbent:** I think I can assure you, Mr. Chairman, that if any veteran living in the U.K. had gone to the Canadian High Commission or had written to Ottawa inquiring whether there was a possibility of having a disability pension, that that matter would have been dealt with.

**The Chairman:** Of course it would.

**Mr. Broadbent:** What I am saying is that it is very difficult to deal with people if you do not know that they exist. All I am saying is that I think the association has a job to do there and that they do it.

**The Chairman:** Yes, but when I spoke to the High Commission about this matter, they took a defensive attitude and said that they were not receiving a budget to handle these matters.

**Mr. Broadbent:** Perhaps I might just clarify one other point. On the question of the Canadian veterans domiciled in the U.K., it seems to me that it is important to have on the record, particularly in a place of second sober judgment, Mr. Chairman, something which is quite frequently forgotten. Apart from one program the Australians have, as far as I know the WVA is alone in allowing people to continue to draw that pension after they leave this land. If you are receiving GIS, you can draw it for six months abroad and then you are cut off.

I say to you then, Mr. Chairman, why did Parliament, in its wisdom, allow the WVA to be drawn abroad? It was for two reasons: First, that there were veterans who had been left alone in this country, but they had relatives somewhere else in the world and it was considered humanitarian to allow them to go and join their relatives abroad. The second reason was that perhaps a veteran's health was poor and the doctor said: "With your arthritis you would fare a lot better in Arizona." Those are the reasons why Parliament moved.

Also, Parliament deliberately put in a 12-month residency requirement for one reason only. If you look at the *Hansard* from those days, the concern was that a veteran who had decided to live in, say, Detroit, could nip over the border to Windsor, visit a district office, sign on for WVA and then go back and live in Detroit. The program was intended to be for *bona fide* Canadian resident veterans. It is indeed very generous of Canada to have allowed veterans from the U.K. to come over to Canada for a year and then take the WVA back with them. However, I do not think that was really in keeping with the spirit of the legislation to begin with. Therefore to ask for the 12-residency requirement to be removed completely takes one back to the Detroit-Windsor situation.

I am sorry, Mr. Chairman. Thank you for your indulgence, but that bit of history, it seems to me, rarely comes out when this issue is discussed.

[Traduction]

ministre. Cette situation dure déjà depuis longtemps et rien n'a encore été fait pour la corriger.

**M. Broadbent:** Je crois pouvoir vous assurer, monsieur le président, que si un ancien combattant vivant au Royaume-Uni était allé au Haut-commissariat canadien ou avait écrit à Ottawa au sujet de la possibilité d'obtenir une pension d'invalidité, on se serait occupé de son cas.

**Le président:** J'en suis sûr.

**M. Broadbent:** Ce que je dis, c'est qu'il est très difficile de s'occuper de gens dont on ne connaît pas l'existence. Tout ce que je dis, c'est que l'association a un travail à faire et qu'elle le fait.

**Le président:** Oui, mais quand j'ai parlé au gens du Haut-commissariat à ce sujet, ils se sont tenus sur la défensive et m'ont dit qu'ils ne recevaient pas de budget pour s'occuper de ces questions.

**M. Broadbent:** Je pourrais peut-être éclaircir un autre point. Pour ce qui est des anciens combattants résidant au Royaume-Uni, il me semble important de mentionner pour mémoire, en particulier dans le cas d'une deuxième opinion sérieuse, monsieur le président, quelque chose que l'on oublie souvent. En dehors d'un programme en Australie, il n'y a, à ce que je sache, que Anciens combattants Canada qui permettent aux bénéficiaires de continuer de recevoir cette pension après avoir quitté le pays. Si vous recevez le SRG, vous y avez droit encore pendant six mois à l'étranger, après quoi il est supprimé.

Je vous demande donc, monsieur le président, pourquoi, dans toute sa sagesse, le Parlement a-t-il permis que l'allocation aux anciens combattants soit perçue à l'étranger? Pour deux raisons: premièrement, certains anciens combattants avaient été laissés seuls au pays, mais avaient de la famille ailleurs dans le monde et l'on a jugé plus humain de leur permettre de rejoindre leur famille à l'étranger. La deuxième raison était que l'ancien combattant n'était peut-être pas en bonne santé et le médecin a suggéré qu'avec son arthrite, il serait beaucoup mieux en Arizona. Voilà les raisons pour lesquelles le parlement a agi ainsi.

D'autre part, le Parlement a délibérément demandé une période de résidence de douze mois pour une seule raison. Si vous consultez le *hansard* de cette époque, vous verrez que le problème était celui de l'ancien combattant qui avait décidé de vivre à Détroit, par exemple, qui traversait la frontière à Windsor, se rendait à un bureau de district, s'inscrivait pour l'allocation aux anciens combattants et retournait vivre à Détroit. Or, le programme visait les anciens combattants résidant véritablement au Canada. Le Canada a été effectivement très généreux de permettre aux anciens combattants du Royaume-Uni de venir au Canada pendant un an et de repartir avec leur allocation. Mais je ne crois pas que cela respectait vraiment l'esprit de la loi pour commencer. Par conséquent, le fait de demander le retrait complet de la période de résidence de 12 mois nous ramène à la situation de Détroit-Windsor.

Je suis désolé, monsieur le président. Je vous remercie de votre indulgence, mais il me semble que ce point d'histoire est rarement souligné lorsque l'on parle de cette question.